



Municipalité

Case postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 7 février 2020

N/réf. : lge

AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 5 février 2020, le Département du territoire et de l'environnement a approuvé, sous réserve des droits des tiers, le plan de quartier « Clendy-Dessous ».

*Le référendum peut être demandé contre cette décision dans les **dix jours** à dater de l'affichage au pilier public de la présente publication, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 7 au 17 février 2020